

## **Lettres envoyées au ministre Roberge octobre 2018-novembre 2019 par Mme Catherine Harel Bourdon, présidente de la Commission scolaire de Montréal**

### **Lettres :**

1. Lettre de félicitations - 6 novembre 2018
2. Implantation de l'éducation à la sexualité à la CSDM -14 novembre 2018
3. Lettre conjointe 3 commissions scolaires (hausse de la clientèle scolaire, réforme de la taxe scolaire et demande de rdv) - 19 novembre 2018
4. Implantation d'une école au centre-ville de Montréal - 4 février 2019
5. Stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles en milieu scolaire - 22 mars 2019
6. Bonification des cours d'univers social et de sciences et technologies - 8 avril 2019
7. Programme national d'alimentation dans les écoles - 6 juin 2019
8. Gouvernance de l'école publique - 6 juin 2019
9. Impacts des mesures de relativités salariales - 13 juin 2019
10. Le budget pour les milieux défavorisés – 26 juin 2019
11. Sommes supplémentaires dédiées aux mesures alimentaires - 28 juin 2019
12. Écart de financement - école Irénée-Lussier - 15 août 2019
13. Modalités d'application de la loi 21 - 22 août 2019
14. Comportement inadéquat lié à la fonction de commissaire représentant les parents du primaire - 26 septembre 2019
15. Défis à l'embauche d'enseignants européens – 8 novembre 2019

### **Lettres où M. Roberge est en copie conforme :**

16. Appui de la Commission scolaire de Montréal à la "campagne 5-10-15"- 11 février 2019
17. Concours d'architecture – écoles Montréalaises - 15 août 2019

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE  
L'ÉDUCATION

Déposé le : 12 novembre 2019

N° : CCE-029

Secrétaire : Olivier Champagne

Montréal, le 6 novembre 2018

Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 6e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5



Monsieur le Ministre,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre réélection comme député de Chambly et pour votre nomination à titre de ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. En tant qu'enseignant ayant évolué longtemps en première ligne de notre système scolaire, vous êtes animé, j'en suis convaincue, d'un désir sincère de poser les gestes nécessaires pour lui assurer un meilleur avenir, au profit de nos enfants et des personnes qui y travaillent au quotidien. Je serai heureuse de collaborer avec vous et avec votre équipe afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises au cours des derniers mois, plusieurs enjeux importants requièrent des actions urgentes et la tenue d'états généraux m'apparaît incontournable afin de favoriser une meilleure concertation de l'ensemble des acteurs en place.

**Capacité d'accueil : agir en amont**

L'enjeu de la capacité d'accueil arrive évidemment au plus haut niveau des priorités pour l'ensemble de la région de Montréal. Comme vous le savez, l'espace devient de plus en plus rare pour les élèves dans nos écoles primaires et ce problème se déplace dans nos écoles secondaires.

La simplification des processus administratifs et une sélection plus rapide des nouveaux projets de construction et d'agrandissement s'avèrent nécessaires, si nous voulons parvenir à rattraper les retards actuels. Au-delà des délais trop longs pour obtenir le feu vert aux projets soumis, le problème des prévisions de la croissance du nombre d'élèves est particulièrement criant. Actuellement, les prévisions du ministère sont basées uniquement sur l'évolution démographique. Elles ne tiennent pas compte de l'immigration et de l'explosion du nombre de nouveaux ensembles résidentiels dans certains quartiers. Il s'agit là d'une lacune importante à laquelle il faut remédier.

Afin de répondre adéquatement aux besoins, il est aussi essentiel d'augmenter les budgets attribués pour la construction et l'aménagement de nouvelles écoles. Pour le territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), nous estimons qu'il faut minimalement doubler le financement annuel. La mise en place d'un plan de financement triennal ou quinquennal, assurant

la stabilité et la prévisibilité sur plusieurs années, devrait être priorisée si nous voulons être en mesure de répondre adéquatement aux besoins. En résumé, il faut mieux prévoir la croissance, accélérer les processus d'approbation, tout en disposant d'un financement nettement plus important et beaucoup mieux planifié.

### **L'inclusion et la mixité scolaires dans nos établissements**

La vocation même de l'école publique est d'offrir une chance égale à l'ensemble des élèves. Lorsque nous parlons de mieux accueillir et de mieux intégrer les personnes issues de l'immigration, il faut savoir allier le geste à la parole en faisant en sorte que nos programmes de francisation et d'accueil soient encore mieux soutenus.

Promouvoir une école inclusive signifie également se doter des moyens pour que se côtoient harmonieusement toutes les clientèles, dont celle des élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (EHDAA), mais aussi celles des élèves ordinaires ou en douance. Une évaluation s'impose pour l'ensemble des pratiques organisationnelles et pédagogiques offertes à ces élèves. Cet exercice devrait être effectué à la fois dans chacune des commissions scolaires et pour l'ensemble des commissions scolaires. Cela permettrait d'établir un plan d'action cohérent et efficace pour l'éducation inclusive, doté d'un budget reflétant les besoins importants dans ce domaine.

Tous les élèves doivent avoir une chance égale de bénéficier d'une offre éducative susceptible de les amener plus loin, afin qu'ils puissent contribuer à un meilleur avenir pour notre société. Au secondaire, la compétition intensive du réseau des écoles privées financées par l'État a un impact important sur la diplomation des élèves.

### **Le recrutement et la valorisation des professions en éducation**

Comme bien d'autres commissions scolaires, la CSDM fait face à de sérieux défis lorsque vient le temps de recruter de nouveaux enseignants et des spécialistes. Les universités ne réussissent pas à former tout le personnel dont nous aurions besoin, le nombre de finissants n'étant tout simplement pas suffisant. Un meilleur salaire en début de carrière est un incitatif intéressant, mais il faudra faire plus en explorant d'autres moyens de rendre cette profession plus attrayante.

Après la formation initiale sur quatre ans, rien n'est prévu pour assurer la formation continue des enseignants (contrairement à ce qu'on voit dans d'autres professions et d'autres métiers où la formation continue est une condition du maintien de la reconnaissance de la compétence). Peut-être devrait-on considérer de revenir à la formation sur trois ans, en ajoutant cependant l'obligation d'une formation continue pendant toute la carrière? Cela permettrait évidemment d'accélérer l'arrivée de nouveaux enseignants pour combler les besoins urgents. Nous devons aussi examiner la question de la maîtrise qualifiante ou du certificat qui existait autrefois.

Le problème de la rétention des nouveaux enseignants doit également être abordé. Trop de personnes quittent rapidement la profession face aux difficultés auxquelles elles sont confrontées. Nous devons développer de nouvelles approches afin qu'elles ou ils puissent accéder dès leur arrivée à des postes plus intéressants et favoriser les programmes de mentorat pour les appuyer.

Des programmes de reconnaissance et d'excellence existent déjà, mais ils pourraient aussi être bonifiés.

Enfin, le projet annoncé d'instaurer la maternelle 4 ans pour tous ajouterait, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, une pression importante, voire insoutenable, dans un contexte de recrutement déjà extrêmement difficile, sans compter le besoin d'espace nécessaire pour accueillir l'équivalent de ce qui représente 475 nouvelles classes pour la CSDM seulement.

#### **Uniformisation de la taxe scolaire : une compensation nécessaire**

L'intention a été annoncée d'uniformiser le taux de taxation scolaire pour l'ensemble du Québec. Pour la CSDM, cette mesure entraînera un manque à gagner financier important incluant des montants pour les milieux défavorisés, à un moment où nous peinons à maintenir les services actuellement offerts dans nos écoles. Il faut savoir que les produits de cette taxe sont utilisés présentement pour financer la rémunération des directions d'école, des secrétaires d'école et des concierges, ainsi que le transport scolaire. Ces dépenses sont évidemment là pour rester; or d'où viendra l'argent pour les payer? Si l'on devait ainsi réduire la taxe scolaire, il faudrait obligatoirement compenser cette réduction en augmentant les subventions versées aux commissions scolaires. De plus, le total des taxes recueillies est géré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal qui le fait fructifier, avant de le transférer aux commissions scolaires. Depuis 10 ans, les intérêts annuels ainsi perçus représentent de 10 à 16 millions de dollars qui sont affectés directement aux écoles situées en milieu défavorisé. Une compensation additionnelle devra être prévue si nous voulons préserver le niveau d'aide actuel, là où les enfants sont le plus fragilisés.

#### **Les défis de la réussite scolaire**

Des progrès tangibles ont été observés au cours des dernières années à la CSDM, grâce à la collaboration des parents et de l'ensemble du personnel de notre institution. Contrairement à ce qui est souvent véhiculé, le taux de diplomation scolaire n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années dans les écoles secondaires de la CSDM, passant de 66,6 % en 2012-2013 (cohorte 2007), à 69,5 % en 2014-2015 (cohorte 2008), puis à 73 % en 2015-2016 (cohorte 2009), selon les dernières statistiques publiées. Il y a encore, bien sûr, grandement matière à amélioration, mais nous sommes sur la bonne voie pour atteindre des niveaux plus élevés. Les changements pédagogiques et organisationnels combinés à l'action des parents sont à l'origine de cette progression.

Sur le plan de la réussite scolaire, la mise en place de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) s'annonce extrêmement positive en vue de bonifier les acquis des dernières années, alors que la CSDM est parvenue à augmenter le taux de réussite de ses élèves de façon substantielle.

#### **Assurer la gratuité scolaire**

Le Conseil supérieur de l'éducation a démontré sans équivoque que le Québec est la région canadienne où la ségrégation est la plus marquante dans la scolarisation des enfants et des

adolescents. L'État persiste à financer très généreusement le secteur privé et, pour concurrencer ces écoles, les commissions scolaires conçoivent toutes sortes de programmes spéciaux dont l'effet secondaire non désiré est d'accentuer le caractère ségrégationniste de l'école québécoise. Qui plus est, les parents des enfants fréquentant ces écoles publiques à projets spéciaux doivent déboursier d'importantes sommes d'argent. De nombreuses familles se voient ainsi dans l'impossibilité d'accéder à ces programmes. Cette discrimination basée sur le portefeuille des parents ne devrait pas exister.

La question des frais pouvant être facturés aux parents, que ce soit pour les écoles normales ou à programme particulier, doit aussi être précisée dans la loi afin de clarifier la situation floue qui prévaut actuellement sur ce sujet. Le gouvernement devrait financer les programmes particuliers afin d'assurer leur accès à tous. Il y a urgence de régler ce dossier en vue de la rentrée 2019-2020.

Comme vous le savez, l'île de Montréal dépasse nettement la moyenne québécoise pour le nombre d'élèves vivant en milieu défavorisé. Des mesures alimentaires de repas gratuits ou à faible coût existent déjà dans certains quartiers pour assurer que les élèves ne fréquentent pas l'école le ventre vide. Cependant, dans la foulée d'un phénomène de gentrification, plusieurs quartiers ont vu leur cote abaissée et ne se qualifient plus pour l'aide alimentaire. Or, en dépit de la moyenne des revenus des foyers, ces quartiers recèlent toujours une part substantielle de familles défavorisées qui ne sont plus desservies par les programmes alimentaires. La mise en place d'un programme universel de repas gratuits serait souhaitable pour remédier à cette situation. On mettrait ainsi fin, du même coup, à la stigmatisation des élèves bénéficiant de mesures alimentaires au sein de nos institutions scolaires.

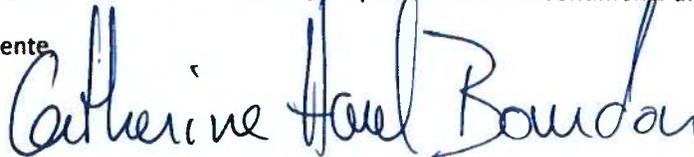
#### **La nécessité d'une action réfléchie**

Je suis certaine qu'à titre de ministre de l'Éducation, vous êtes dans les meilleures dispositions pour faire progresser les dossiers en ayant à cœur l'avenir et le bien-être des élèves. Aucune solution magique n'existe pour régler rapidement les nombreuses problématiques auxquelles notre système d'éducation fait face. Une consultation rapide de l'ensemble des parties prenantes est essentielle dans le cadre d'états généraux, afin de déterminer et de déployer les meilleures actions possible pour le futur de nos écoles.

Selon vos disponibilités, j'aimerais grandement vous rencontrer pour échanger avec vous sur ces enjeux aussi multiples que complexes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente



Catherine Harel Bourdon

Montréal, le 14 novembre 2018

Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 6e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5



**Objet : Situation quant à l'implantation de l'éducation à la sexualité dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal**

Monsieur le Ministre,

Depuis plus d'un an, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) travaille afin d'implanter la progression des apprentissages en éducation à la sexualité. Nous avons construit de nombreux outils et du matériel pédagogique en soutien aux enseignants en partenariat avec les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île (CSPI), Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et de Laval (CSDL). Nous avons aussi développé une offre de formation de grande qualité à laquelle déjà plus de 40 écoles ont participé au printemps dernier.

Le contexte montréalais nous commande aussi de porter une attention particulière à la mise en œuvre de ce nouveau contenu afin de nous assurer de la plus grande acceptabilité du projet par les parents. Le défi est important et, là aussi, nous avons travaillé en partenariat avec nos collègues des autres commissions scolaires. Nous sommes aussi très satisfaits des productions de votre ministère qui nous soutiennent dans notre travail. L'information et la sensibilisation vont bon train et nous sommes confiants à cet égard.

Toutefois, au printemps dernier, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a affirmé qu'aucun enseignant ne serait « obligé » d'animer les contenus associés à l'éducation à la sexualité. De ce fait, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), à laquelle est affilié le syndicat local des enseignantes et enseignants de la CSDM, l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (Alliance), a résolu en conseil fédéral (CF) : ... *d'inviter l'ensemble des équipes enseignantes à exiger que la dispensation des contenus obligatoires en éducation à la sexualité soit effectuée par les personnels professionnels et de soutien qualifiés se trouvant dans la liste des services complémentaires prévus au Régime pédagogique. Le CF a aussi décidé de dénoncer toutes tentatives d'imposer à des*

*enseignantes et enseignants la prise en charge de contenus obligatoires en éducation à la sexualité.*

Récemment, l'Alliance a donc lancé une campagne afin d'inciter ses membres à ne pas donner les cours sur l'éducation à la sexualité. Nous nous retrouvons donc devant une situation où les enseignants non seulement refusent d'animer les contenus, mais se retirent de la planification qui avait déjà été faite même après avoir suivi une formation jugée comme très satisfaisante par les enseignants y ayant participé.

La CSDM est convaincue de la pertinence de l'enseignement de l'éducation à la sexualité et croit que les enseignants, soutenus par les professionnels des services éducatifs complémentaires, sont parfaitement en mesure d'offrir un enseignement de qualité, dans la mesure où ils seront formés. Par ailleurs, nous sommes très inquiets de la tournure des événements et nous croyons que l'implantation de la progression est actuellement menacée si rien n'est fait. Les professionnels sont mobilisés pour le soutien aux enseignants et aux élèves. Il serait périlleux, voire dommageable, d'exiger qu'ils se retirent de ces interventions pour enseigner les contenus associés à l'éducation à la sexualité.

Par ailleurs, bien qu'au départ le mouvement syndical semblait se limiter à la CSDM, nous sommes maintenant en mesure d'affirmer que d'autres commissions scolaires seront touchées par ce boycottage.

Nous croyons qu'une intervention de votre part serait nécessaire afin de nous assurer que les enseignants puissent transmettre le programme. Est-ce possible pour vous de rencontrer la Fédération autonome de l'enseignement afin de trouver des solutions à cette situation?

En espérant avoir de vos nouvelles rapidement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Catherine Harel Bourdon  
Présidente



David Renaud, vice-président  
pour Sylvain Caron, président du comité de parents

c.c. M. Robert Gendron, directeur général



## BUREAU DU PRÉSIDENT

Montréal, le 19 novembre 2018

Monsieur Jean-François Roberge  
Député de Chambly  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre de l'Éducation,

Les trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal connaissent depuis plusieurs années maintenant une hausse soutenue du nombre d'élèves, autant au primaire qu'au secondaire. Cette augmentation exerce une pression considérable sur les besoins en locaux, au point d'avoir un impact significatif sur la qualité du service éducatif offert dans plusieurs établissements ; qualité à laquelle nos commettants sont en droit de s'attendre. Malgré les efforts déployés par les membres du personnel, autant au niveau pédagogique qu'administratif, l'écart entre les places à créer et les possibilités d'en ajouter de nouvelles ne cesse de grandir. En d'autres mots, les probabilités que nous perdions cette course contre la montre s'accroissent de jour en jour. Il y a urgence d'agir pour éviter à très court terme une pénurie d'espaces aux conséquences aussi négatives qu'imprévisibles.

Malgré les particularités propres à chaque commission scolaire, lesquelles commandent des approches adaptées aux différents contextes, les enjeux communs demeurent, sans compter que la situation est en constante et rapide évolution. Chaque semaine, les nouvelles inscriptions d'élèves se comptent par dizaines. De plus, la révision de la liste des écoles situées en milieux défavorisés annoncée pour le mois de décembre prochain risque d'alourdir davantage le déficit anticipé en locaux de classe. Enfin, les prévisions dont nous disposons ne tiennent pas compte des projets domiciliaires en préparation un peu partout sur l'île, ni de l'éventuelle implantation des classes maternelles quatre ans. Ces quelques exemples illustrent le défi auquel nous sommes confrontés collectivement.

Un autre sujet de préoccupation pour les commissions scolaires francophones de l'île de Montréal est la réforme à venir de la taxe scolaire. Comme vous le savez, les commissions scolaires, autant francophones qu'anglophones, sont regroupées au sein du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Un des avantages très importants de ce regroupement est de dégager des sommes importantes qui sont consacrées à la réussite éducative de nos élèves les plus vulnérables. Réduire la taxe sans prévoir de mesures compensatoires adéquates en ce sens pourrait mettre un frein à la progression constante de nos taux de diplomation sur l'île de Montréal, ce qui aurait un impact négatif sur le taux de diplomation pour l'ensemble du Québec.

La rencontre que nous sollicitons, Monsieur le Ministre, et qui pourrait réunir, en plus des trois présidences des commissions scolaires francophones de l'île de Montréal, votre collègue responsable des dossiers de la métropole, madame Chantal Rouleau, vise à faire une lecture commune de la situation, première étape essentielle qui permettra par la suite de dégager les pistes d'action possibles pour remédier à la situation. Nous aurions alors l'occasion de vous présenter les données les plus à jour possible au sujet de notre situation. Dès votre nomination, vous avez exprimé le souhait de travailler avec les acteurs du milieu, et vous avez identifié le dossier des infrastructures scolaires comme une de vos priorités. Vous avez également déclaré vouloir commencer rapidement à améliorer et à accélérer le processus pour la rénovation, l'agrandissement et la construction d'écoles. À notre tour, nous exprimons notre désir de travailler avec vous afin d'en arriver à des solutions concrètes qui nous permettront de mener à bien notre mission, soit accueillir tous les élèves présents dans nos territoires respectifs et assurer la réussite éducative du plus grand nombre possible d'entre eux.

Nous verrons à déterminer avec les membres de votre cabinet le moment le plus propice pour tenir cette rencontre. D'ici là, soyez assuré que nous continuerons à ne ménager aucun effort pour relever les défis de l'école publique québécoise et, ultimement, aider nos élèves à réussir.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre de l'Éducation, nos salutations les plus distinguées.

Le président de la CSPÎ,



Miville Boudreault

La présidente de la CSDM,



Catherine Harel-Bourdon

La présidente de la CSMB,



Diane Lamarche-Venne

c.c. M<sup>me</sup> Chantal Rouleau, députée de Pointe-aux-Trembles et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

# Commission scolaire de Montréal

Bureau de la présidence

3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021  
Télécopieur : 514 596-7522  
bureau.president@csgm.qc.ca

Montréal, le 4 février 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5



Objet : implantation d'une école au centre-ville de Montréal

Monsieur Roberge,

Suite au Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), j'ai reçu le mandat d'entreprendre des démarches auprès de votre ministère concernant le projet d'une école primaire sur le site des Sœurs Grises.

La CSDM a soumis, en août 2017, quatre scénarios au ministère de l'Éducation soit le 1214, rue de la Montagne, le site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants, le Grand Séminaire et l'acquisition d'un terrain. Le 1<sup>er</sup> juin 2018, le ministère de l'Éducation a donné son aval pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'une école primaire de 28 classes. Un mandat a été confié à la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin d'accompagner la CSDM dans cette transaction. Le site des Sœurs Grises a été identifié et le projet LAB-École associé à ce projet.

Le manque d'espaces verts dans le centre-ville, la volonté de la CSDM à faire de ses cours d'école des milieux de vie communautaires, le programme Accès Jardin de l'arrondissement Ville-Marie, la Stratégie Centre-ville de Montréal, la préservation du patrimoine ainsi que l'acceptabilité sociale d'un tel projet sont des facteurs à considérer dans la réalisation d'une école au cœur de Montréal. L'implantation d'un bâtiment de 16 classes permettrait de réduire l'empreinte écologique et de conserver les jardins actuels en plus de proposer un projet novateur dans le LAB-École : une cour jardin.

Cet espace vert, unique et invitant, pourrait faire le pont entre la communauté et les élèves, permettant à tous de profiter d'une verdure riche et diversifiée. Le développement de projets éducatifs et récréatifs aura un impact sur la collectivité et aura un effet bénéfique sur le sentiment d'appartenance des élèves à leur milieu de vie.

Je souhaite donc que le projet déposé puisse être révisé afin d'offrir une empreinte moins grande sur le lotissement ainsi qu'une cour jardin aux familles et voisins du projet sur le site des Sœurs Grises. Dans l'attente d'une réponse favorable, je demeure disponible afin d'en discuter de vive voix avec vous. Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.

La présidente

Catherine Harel Bourdon

**L'avenir est au présent**



### CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 19 décembre 2018  
ajournée et poursuivie le 9 janvier 2019

17 a) Proposition de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour l'implantation d'une cour « jardin » d'école dans le centre-ville

Document déposé : CC-M-295

CONSIDÉRANT que la CSDM doit compter sur 3 écoles dans le secteur centre-ville ouest afin de scolariser les élèves de Peter-McGill;

CONSIDÉRANT que, à cette fin, elle a soumis au ministère de l'Éducation en juin 2017 un projet en 4 sections :

- 1214, rue de la Montagne,
- Le site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants,
- Le Grand Séminaire,
- Acquisition d'un terrain;

CONSIDÉRANT que la décision ministérielle du 1<sup>er</sup> juin 2018 prévoit la construction d'une école sur le site des Sœurs Grises et que cette école serait un des 7 projets Lab-École au Québec;

CONSIDÉRANT les perspectives démographiques récentes dans Peter-McGill qui démontrent une augmentation significative du nombre d'élèves dans ce quartier;

CONSIDÉRANT QUE la communauté se sent privée depuis plus d'une décennie d'un espace vert uniquement accessible aux étudiants en résidence de l'Université Concordia;

CONSIDÉRANT le manque d'espaces verts dans le centre-ville et la volonté de la CSDM à faire de ses cours d'écoles des milieux de vie communautaires – en y développant des projets éducatifs et récréatifs – pour desservir en premier lieu les élèves, puis la communauté du quartier;

CONSIDÉRANT le programme *Accès Jardins* de l'Arrondissement de Ville-Marie qui vise à rendre accessible à la communauté des jardins et espaces verts privés au centre-ville et à réduire des îlots de chaleur dans les centres urbains;

CONSIDÉRANT l'appui de la Ville de Montréal à l'implantation d'écoles au centre-ville dans le but d'attirer les familles ou de les inciter à y rester et, d'autre part, de favoriser la création de milieux de vie complets et inclusifs, tel qu'évoqué dans la Stratégie centre-ville visant la densification urbaine;

CONSIDÉRANT que la CSDM cherche à valoriser des espaces verts, des milieux communautaires et de réduire l'empreinte écologique dans ses constructions;

Il est PROPOSÉ :

- 1<sup>o</sup> de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation du Québec pour réduire le nombre de classes prévues au projet d'école sur l'ancien site des Sœurs grises;
- 2<sup>o</sup> de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches pour l'implantation d'une cour « jardin » d'école accessible à la communauté de Peter-McGill sur le site des Sœurs grises en partenariat avec la Ville de Montréal.

Le vote est demandé par la commissaire Marie-José Mastromonaco.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Linda Cazale, Mélisandre Shanks, Léo Lavoie, Ben Valkenburg et Khokon Maniruzzaman votent pour.

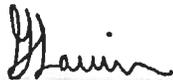
Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

La proposition est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches auprès du Ministre de l'Éducation du Québec pour réduire le nombre de classes prévues au projet d'école sur l'ancien site des Sœurs grises;
- 2<sup>o</sup> de DONNER à la présidence le mandat d'entreprendre des démarches pour l'implantation d'une cour « jardin » d'école accessible à la communauté de Peter-McGill sur le site des Sœurs grises en partenariat avec la Ville de Montréal.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire du 19 décembre 2018 (qui a été ajournée et poursuivie le 9 janvier 2019) fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis aux membres du Conseil des commissaires à la prochaine séance ordinaire.



M<sup>o</sup> Geneviève Laurin  
Secrétaire générale

GL/sb

**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Bureau de la présidence

3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021  
Télécopieur : 514 596-7522  
bureau.president@csgdm.qc.ca

Montréal, le 22 mars 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec, Québec G1R 5A5



Objet : Stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles en milieu scolaire

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de porter à votre attention une lettre que j'ai adressée à votre prédécesseur concernant la mise en place d'une stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles en milieu scolaire.

Bien que cette résolution ait été adoptée lors du Conseil des commissaires du 25 avril 2018 et que des actions sont été déployées dans les milieux depuis cette adoption, je réitère mon souhait que les commissions scolaires soient considérés dans la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.

En souhaitant que ma demande puisse trouver une réponse favorable auprès de votre gouvernement, je vous prie d'accepter, monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

La présidente,

Catherine Harel-Bourdon

CC – Mme Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine

**L'avenir est au présent**

Montréal, le 7 mai 2018

Monsieur Sébastien Proulx  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue de La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5



**Objet : Stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles en milieu scolaire**

Monsieur le Ministre,

Lors de sa dernière séance, tenue le 25 avril, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a adopté à l'unanimité la résolution ci-jointe concernant la violence sexuelle en milieu scolaire.

Lors de la séance du 28 mars, le Conseil des commissaires recevait en audience un groupe d'élèves venant présenter leur projet « Juste pour elles » réalisé avec la Maison d'Haïti. Lors de leur courageuse présentation, les jeunes filles ont fait connaître leur travail en prévention et ont mis en lumière le phénomène de la violence sexuelle.

Cette présentation a été par la suite médiatisée et a provoqué une réflexion chez les commissaires, désirant en faire davantage pour protéger les jeunes contre de telles situations.

Soyons clairs, il se fait déjà beaucoup quotidiennement dans nos écoles pour sensibiliser, identifier et contrer le phénomène de la violence sexuelle. Mais en 2018, Monsieur le Ministre, dans un contexte où le ministère de l'Éducation a décidé d'intégrer au programme scolaire, à compter de la rentrée 2018, l'enseignement de l'éducation à la sexualité dans l'ensemble des écoles du Québec, nous devons réclamer des mesures supplémentaires afin de dénoncer certains comportements et préconiser des relations égalitaires entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons.

Dans notre réflexion, nous avons pris connaissance de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 (la Stratégie)* visant notamment à soutenir financièrement les bonnes pratiques implantées dans le réseau de l'enseignement supérieur et à mettre en place des moyens structurants de prévention et d'intervention en matière de violences sexuelles.

Nous avons constaté avec stupeur que, selon les données fournies dans *la Stratégie*, 66 % des 5 340 infractions sexuelles compilées par les services policiers québécois en 2014 ont eu

comme victimes des jeunes de moins de 18 ans, soit un total de 3 455 victimes (2 764 filles et 691 garçons).

Or, dans ce plan d'action, nous constatons que les milieux d'éducation que fréquentent tous ces jeunes de moins de 18 ans – le réseau géré par les commissions scolaires – ne sont pris en considération que marginalement.

Nous accueillons très positivement cette *Stratégie* et c'est pourquoi nous vous proposons, monsieur le ministre, de l'étendre au réseau des commissions scolaires du Québec. Nous sommes prêt à collaborer avec votre ministère et avec le Secrétariat à la Condition féminine, pour faire en sorte que la CSDM puisse en devenir un projet pilote dès la rentrée 2018.

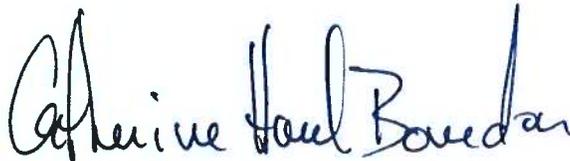
À cet effet, nous vous suggérons que l'action des commissions scolaires pourrait notamment viser les orientations suivantes, soit de :

- Former les adultes qui font l'école, soit tous les adultes qui sont en contact avec les jeunes, y compris lors des journées pédagogiques et des activités parascolaires et sportives, à accueillir et à entendre toute victime de violence sexuelle et à l'orienter vers les ressources compétentes ;
- Financer l'embauche d'intervenants, dont des sexologues et des intervenants externes, par les commissions scolaires et des organismes communautaires afin que des experts de la question puissent intervenir directement auprès des jeunes.

Les violences sexuelles sous toutes ses formes sont inacceptables. Nous souhaitons grandement pouvoir contribuer à l'intérieur de notre réseau d'écoles à cet enjeu social primordial.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente,



Catherine Harel Bourdon

c. c. Mme Hélène David, ministre responsable de la Condition féminine  
M. Alain Fortier, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec



## **PROPOSITION D'URGENCE**

### **Proposition d'urgence relative à la violence sexuelle en milieu scolaire**

soumise par

**Catherine Harel-Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Bernardus Valkenburg, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Léo Lavoie, Stéphanie Bellenger-Heng, Mohamed Maazami, Chantal Jorg, Mélanie Robinson, Julie Wagner, Julia Drulliolles, Marcel Lauzon, Kenneth George, Khokon Maniruzzaman, Diane Beaudet**

Considérant la mission de la CSDM qui est, selon la LIP, d'instruire, de socialiser et de qualifier;

Considérant la pluralité et la mixité culturelle des milieux scolaires et les défis qui s'y rattachent en termes d'éducation à la sexualité et de consentement;

Considérant la courageuse présentation faite par un groupe d'élèves au conseil des commissaires de mars 2018, présentation qui avait pour objet de faire connaître leur travail en prévention et qui a mis en lumière le phénomène des agressions sexuelles perpétrées par des pairs en milieu scolaire et d'exiger des mesures pour protéger les jeunes contre de telles situations

Considérant que, sans cette intervention, le Conseil des commissaires n'aurait pas réagi comme il le fait par cette résolution qui porte sur toutes les formes de violence sexuelle, peu importe les auteurs cette résolution

Considérant que la CSDM s'engage à offrir à ses élèves et aux membres de son personnel un environnement d'étude et de travail exempt de toute forme de violence et de harcèlement;

Considérant la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* du gouvernement du Québec visant notamment à soutenir financièrement les bonnes pratiques implantées dans le réseau de l'enseignement supérieur et à mettre en place des moyens structurants de prévention et d'intervention en matière de violences sexuelles;

Considérant que, selon les données fournies dans la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, 66 % des 5 340 infractions sexuelles compilées par les services policiers québécois en 2014 ont eu comme victimes des jeunes de moins de 18 ans, soit un total de 3 455 victimes (2 764 filles et 691 garçons);

Considérant que, dans le plan d'action élaboré par le gouvernement, les milieux d'éducation que fréquentent tous ces jeunes de moins de 18 ans (enfants du primaire, adolescents du secondaire, adolescents et jeunes adultes de la FGA et de la FP) – bref, le réseau géré par les commissions scolaires n'est pris en considération que marginalement;

Considérant que le ministère de l'Éducation a décidé d'intégrer au programme scolaire, à compter de la rentrée 2018, l'enseignement de l'éducation à la sexualité dans l'ensemble des

écoles du Québec et que cette formation, qui sera dispensée par des enseignants et enseignantes à l'intérieur de la grille-matière actuelle, devra aborder l'enjeu de la violence sexuelle sous toutes ses formes;

Il est proposé :

1. de donner à la présidente le mandat de réitérer nos remerciements aux élèves qui ont eu le courage de se présenter devant le conseil des commissaires pour porter à la connaissance des élus et de la population la question des agressions sexuelles perpétrées par des pairs en milieu scolaire ;
2. de donner à la présidente le mandat d'intervenir auprès du gouvernement du Québec pour que :
  - a) la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* soit étendue au réseau des commissions scolaires du Québec (écoles primaires, écoles secondaires, centres de formation professionnelle et centres de formation générale aux adultes, incluant les centres de francisation);
  - b) la CSDM devienne un projet-pilote au sein de cette *Stratégie* dès la rentrée 2018;
3. de prévoir que l'action des commissions scolaires visera notamment les orientations suivantes :
  - a) former les adultes qui font l'école, soit tous les adultes qui sont en contact avec les jeunes, y compris lors des journées pédagogiques et des activités parascolaires et sportives, à accueillir et à entendre toute victime de violence sexuelle et à l'orienter vers les ressources compétentes ;
  - b) financer l'embauche d'intervenants, dont des sexologues et des intervenants externes, par les commissions scolaires et des organismes communautaires afin que des experts de la question puissent intervenir directement auprès des jeunes ;
4. de donner au directeur général le mandat :
  - a) de concevoir, en partenariat avec des organismes et des professionnels externes qui œuvrent dans le domaine, un protocole spécifique d'intervention dans les cas de violence sexuelle ;
  - b) de s'assurer que ce protocole est en vigueur dans l'ensemble des écoles et des centres de formation de la CSDM, qu'il fait l'objet d'une reddition de comptes annuelle et que son champ d'action s'étend aussi aux activités parascolaires et sportives de même qu'aux journées pédagogiques ;
5. de prévoir que ce problème sera étudié lors d'une des journées pédagogiques institutionnelles de 2018-2019 ;
6. de prévoir que la Table des directions d'écoles secondaires se penche aussi sur cette question et alimente le conseil des commissaires quant aux moyens à mettre en œuvre pour éviter que soient commises des actes de violence sexuelle en milieu scolaire;
7. de réitérer auprès du ministère l'importance que les cours d'éducation à la sexualité qui seront donnés dans nos écoles soient dispensés par des personnes dûment formées et disposant du temps suffisant pour transmettre cette matière et pour être capables d'échanger avec les jeunes sur un sujet de la plus haute importance ;

8. de donner au Secrétariat général le mandat de diffuser cette résolution auprès de l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Bureau de la présidence  
3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021  
Télécopieur : 514 596-7522  
bureau.president@csgm.qc.ca

Montréal, le 8 avril 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec, Québec G1R 5A5



Objet : bonification des cours d'univers social et de sciences et technologies

Monsieur le Ministre,

Les élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSM) sont très sensibles à la cause environnementale. Cinq délégués de l'Association des élèves du secondaire de la CSM sont d'ailleurs venus faire part de leurs inquiétudes relatives à l'environnement et des changements qu'ils souhaitent pour notre société. Dans plusieurs établissements secondaires, les jeunes se mobilisent les vendredis en appui au mouvement *La planète s'invite à l'école*.

L'objectif Zéro déchet, l'efficacité énergétique, la réduction des gaz à effet de serre sont des enjeux importants pour tous les citoyens québécois. Dans cette optique, je vous demande de considérer une bonification de l'offre actuelle du programme offert aux élèves des écoles primaires et secondaires, plus spécifiquement les cours de sciences et d'univers social. Tous les modules de ces programmes devraient faire l'objet d'évaluations dans le programme éducatif.

Les élèves veulent participer aux efforts consentis par la collectivité et les élus de tous les paliers. C'est notre responsabilité de les outiller afin de leur permettre de vivre cette collaboration le plus positivement possible. L'espoir et la fierté qu'ils démontrent nous invitent à mettre en place les moyens pour faire avancer cette cause.

**L'avenir est au présent**

En souhaitant que cette demande des élèves de la CSDM trouve écho au sein de votre ministère, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

La présidente,



Catherine Harel Bourdon

c.c. : Représentants de l'Association des Étudiants au Secondaire de la CSDM

Ghaith Bakri

Jade Charest

Xavier Courcy-Rioux

Shariful Islam

Fatima Laoussadi

Montréal, le 6 juin 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue de La Chevrotière, 16e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Programme national d'alimentation dans les écoles



Monsieur le Ministre,

Le gouvernement fédéral, dans son budget déposé en mars 2019, a prévu une enveloppe pour la mise en place d'un Programme national d'alimentation dans les écoles. À ce jour, aucune somme n'a été allouée et le ministère responsable de ce programme souhaite consulter les provinces sur les besoins des milieux et les modalités à mettre en place afin d'offrir une réponse adéquate.

Comme vous le savez, les besoins sont criants à la Commission scolaire de Montréal. Les ménages qui ont des revenus sous le seuil de la pauvreté se situent dans tous les quartiers et on estime que le tiers des enfants de nos écoles n'ont pas accès en quantité suffisante aux aliments dont ils ont besoin. L'annonce de nouvelles sommes pour soutenir les écoles qui perdent la mesure alimentaire ou les collations, ou même les deux, se fait attendre et même avec cet investissement, des milieux seront pénalisés et des enfants arriveront à l'école le ventre vide.

Vous trouverez ci-joint une résolution qui a été adoptée par le Conseil des commissaires le 22 mai 2019. À l'unanimité, les commissaires scolaires ont affirmé souhaiter que le gouvernement du Québec confirme les besoins des enfants au gouvernement canadien et qu'une bonification pérenne des sommes allouées au soutien alimentaire dans nos écoles soit annoncée au printemps 2020.

Vous avez toute ma collaboration si vous souhaitez utiliser les données de la CSDM à titre d'exemple et de levier dans la détermination des besoins ainsi que dans l'évaluation des sommes nécessaires pour mettre en place un programme solide et adapté. Je vous remercie de votre sensibilité et je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

La présidente,

Catherine Harel Bourdon



## CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 22 mai 2019

- 16 a). Proposition de la présidente, Catherine Harel Bourdon et les commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman, Marie-José Mastromonaco, Violaine Cousineau, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Anne St-Pierre et Julie Desharnais concernant les programmes de soutien alimentaire

Document déposé : CC-M-312

CONSIDÉRANT les positions déjà adoptées par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sur cet enjeu et notamment la résolution adoptée à la dernière réunion du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires que tous les enfants aient accès à des repas chauds sains et nutritifs;

CONSIDÉRANT la position adoptée par la Ville de Montréal sur cet enjeu;

CONSIDÉRANT le discours du ministre de l'Éducation qui veut que les enfants aidés l'an passé le soient encore cette année;

CONSIDÉRANT l'appui de la CSDM aux recommandations de la Coalition pour une saine alimentation scolaire visant à l'implantation d'un Programme alimentaire scolaire pancanadien;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par les administrateurs du Ministère pour que les commissions scolaires financent à même leur budget les mesures nécessaires pour que les objectifs annoncés publiquement par le Ministre soient atteints;

CONSIDÉRANT la baisse de la taxe scolaire décrétée par le gouvernement;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de REMERCIER le Conseil municipal d'avoir pris fait et cause pour les enfants et les adolescents montréalais;
- 2° de PRENDRE ACTE de l'engagement pris par le Ministre;
- 3° d'INFORMER le Ministre que son engagement est louable mais crée une iniquité auprès des différents milieux scolaires;

- 4° d'INFORMER le Ministre que la commission scolaire ne croit pas qu'il est approprié de réduire ses services pédagogiques et professionnels aux élèves et aux écoles pour soutenir l'engagement public qu'il a pris à l'effet de maintenir la mesure alimentaire au niveau de l'an passé;
- 5° d'INVITER le Ministre à augmenter le budget ministériel alloué à ce programme afin que tous les élèves aient accès à une mesure alimentaire indépendamment de l'école qu'ils fréquentent;
- 6° de DONNER le mandat aux délégués de la CSDM au CGTSIM d'évaluer la possibilité d'accroître les sommes versées aux commissions scolaires en soutien alimentaire;
- 7° de DONNER à la présidence le mandat d'échanger avec la mairesse de Montréal sur la possibilité d'étudier les hypothèses d'intervention de la ville dans le soutien alimentaire des enfants et adolescents montréalais;
- 8° de MANDATER la présidence afin de communiquer avec Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social qui agit à titre d'intervenant vers un Programme d'alimentation scolaire d'envergure nationale.

La commissaire Violaine Cousineau propose, en amendement, de remplacer le dernier élément de proposition par l'énoncé qui suit :

« 8° de MANDATER la présidence pour demander au gouvernement du Québec de faire les démarches permettant d'obtenir sa part du programme que le gouvernement du Canada entend développer afin que le Québec puisse mettre sur pied son propre programme d'aide alimentaire universelle en milieu scolaire. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

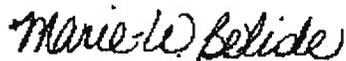
Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de REMERCIER le Conseil municipal d'avoir pris fait et cause pour les enfants et les adolescents montréalais;
- 2° de PRENDRE ACTE de l'engagement pris par le Ministre;
- 3° d'INFORMER le Ministre que son engagement est louable mais crée une iniquité auprès des différents milieux scolaires;
- 4° d'INFORMER le Ministre que la commission scolaire ne croit pas qu'il est approprié de réduire ses services pédagogiques et professionnels aux élèves et aux écoles pour soutenir l'engagement public qu'il a pris à l'effet de maintenir la mesure alimentaire au niveau de l'an passé;

- 5° d'INVITER le Ministre à augmenter le budget ministériel alloué à ce programme afin que tous les élèves aient accès à une mesure alimentaire indépendamment de l'école qu'ils fréquentent;
- 6° de DONNER le mandat aux délégués de la CSDM au CGTSIM d'évaluer la possibilité d'accroître les sommes versées aux commissions scolaires en soutien alimentaire;
- 7° de DONNER à la présidence le mandat d'échanger avec la mairesse de Montréal sur la possibilité d'étudier les hypothèses d'intervention de la ville dans le soutien alimentaire des enfants et adolescents montréalais;
- 8° de MANDATER la présidence pour demander au gouvernement du Québec de faire les démarches permettant d'obtenir sa part du programme que le gouvernement du Canada entend développer afin que le Québec puisse mettre sur pied son propre programme d'aide alimentaire universelle en milieu scolaire.

Sur cette décision du Conseil, la commissaire-parent Imane Allam inscrit sa dissidence.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire du 22 mai 2019 fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis aux membres du Conseil des commissaires à la prochaine séance ordinaire.



M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle  
Secrétaire générale adjointe

MLB/sb

# Commission scolaire de Montréal

Bureau de la présidence  
3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021

bureau.president@csgm.qc.ca

Montréal, le 6 juin 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue de La Chevrotière, 16e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Gouvernance de l'école publique

Monsieur le Ministre,



Lors de la séance du Conseil des commissaires du 22 mai dernier, une résolution a été adoptée unanimement par les commissaires scolaires à propos de la gouvernance de l'école publique.

Je me permets de vous rappeler que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec devrait tenir compte des principes de gouvernance suivants :

- Une gouvernance de proximité, autant au plan régional que local, dans un esprit de subsidiarité en insistant sur l'importance de la démocratie scolaire à paliers multiples afin d'assurer la saine gestion des deniers publics;
- Une gouvernance représentative qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

Je crois réellement que la collaboration historique qui existe entre les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation doit se poursuivre afin d'assurer un avenir, équitable et adéquat aux écoles du réseau public de la province. Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

La présidente,

Catherine Harel Bourdon



## CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 22 mai 2019

- 16 c). Proposition de la présidente, Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco portant sur la gouvernance de l'école publique

Document déposé : CC-M-311

CONSIDÉRANT que l'école publique est un bien commun, commun à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire est plus qu'une somme d'écoles, mais un réseau d'écoles primaires et secondaires, de centres d'éducation des adultes et de formations professionnelles, de ressources pédagogiques, administratives et techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT que tous les acteurs de ce réseau travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite de l'ensemble des élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT l'importance d'une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la CSDM a notamment pour mandat de mettre en œuvre les orientations du ministère de l'Éducation et de gérer les ressources mises à sa disposition en tenant compte des particularités de Montréal et des quartiers montréalais;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis et de faire des recommandations sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire et que quatre parents sont élus pour siéger au Conseil des commissaires, avec les mêmes responsabilités que les commissaires élus au suffrage universel;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT les nombreuses études et les nombreux avis formulés depuis 40 ans sur le mode de gouvernance des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que, malgré ces études et ces avis, les gouvernements ont maintenu le même mode de gouvernance des commissions scolaires et que, de ce fait, ils doivent assumer l'échec de la politique gouvernementale à ce sujet;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

Il est PROPOSÉ :

- 1<sup>o</sup> de RAPPELER aux parlementaires que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec devrait tenir compte des principes de gouvernance suivants :
  - une gouvernance de proximité, autant au plan régional que local, dans un esprit de subsidiarité;
  - une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
  - une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
  - une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.
- 2<sup>o</sup> de DONNER le mandat à la présidence de transmettre cette résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec ainsi qu'à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

La commissaire Mélisandre Shanks propose, en amendement, d'ajouter, dans le premier élément de proposition, l'expression « en insistant sur l'importance de la démocratie scolaire à paliers multiples afin d'assurer la saine gestion des deniers publics » après les termes « dans un esprit de subsidiarité ».

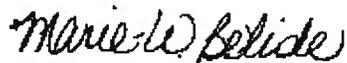
La commissaire Linda Cazale propose, en amendement, d'ajouter à la suite du deuxième élément de proposition les termes « et à la Fédération des comités de parents du Québec ».

Les propositions d'amendements sont adoptées à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RAPPELER aux parlementaires que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec devrait tenir compte des principes de gouvernance suivants :
  - une gouvernance de proximité, autant au plan régional que local, dans un esprit de subsidiarité, en insistant sur l'importance de la démocratie scolaire à paliers multiples afin d'assurer la saine gestion des deniers publics;
  - une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
  - une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
  - une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.
- 2° de DONNER le mandat à la présidence de transmettre cette résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à la Fédération des comités de parents du Québec.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire du 22 mai 2019 fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis aux membres du Conseil des commissaires à la prochaine séance ordinaire.



M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle  
Secrétaire générale adjointe

MLB/sb

# Commission scolaire de Montréal

Bureau de la présidence  
3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021

bureau.president@csgm.qc.ca

Montréal, le 13 juin 2019

M. Jean-François Roberge  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Impacts - relativité salariale

Monsieur le Ministre,



La présente est pour vous faire part de mes préoccupations quant à l'impact des mesures de relativités salariales ayant pris effet le 2 avril dernier. Je ne saurais aucunement remettre en question le bien-fondé de cet exercice. Cependant, je désire porter à votre attention certaines conséquences néfastes découlant de son application.

La diminution et le réaménagement des échelons ont corrigé des iniquités importantes, mais il a du même coup suscité un sentiment d'injustice parmi les membres de notre personnel ayant plus d'ancienneté. Selon la nouvelle donne, un employé fraîchement engagé peut parfois se voir octroyer un échelon supérieur à un employé qui nous est fidèle et loyal depuis un grand nombre d'années. S'ils demeurent certains de ne pas voir leur salaire diminuer, ces employés plus anciens perdent cependant de précieux acquis, notamment en ce qui a trait à la période de temps nécessaire pour obtenir de l'avancement. En résumé, ils éprouvent un déficit de reconnaissance et estiment ne pas jouer sur un terrain égal avec leurs collègues.

Le contexte de pénurie de personnel rend cette situation encore plus préoccupante pour notre commission scolaire, car il devient chaque jour plus difficile de retenir ces ressources expérimentées. Nous percevons en effet de nombreux signaux évoquant une hausse potentielle du nombre de départs dans cette catégorie de personnel jouant un rôle clé.

Je vous invite donc à examiner si des pistes de solution pourraient être envisagées pour régler ce problème. Des mécanismes compensatoires seraient souhaitables pour mieux reconnaître le nombre d'années travaillées par les membres de notre personnel et leur engagement de longue date envers l'école publique.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Catherine Harel Bourdon

cc Michel Picard  
Président APPA

L'avenir est au présent

# Commission scolaire de Montréal

Bureau de la présidence  
3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021  
bureau.president@csdm.qc.ca

Montréal, le 26 juin 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5



Objet : Le budget pour les milieux défavorisés

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, de très nombreux milieux subiront l'an prochain les conséquences des changements provoqués par la nouvelle classification des écoles. Pas de période d'adaptation, pas de mécanisme de transition. Des écoles qui avaient d'habitude de services alimentaires, de services professionnels liés à leur statut socio-économique perdent ces services.

Notre réflexion sur ce problème nous a amenés à identifier deux pistes de solutions qui pourraient permettre à notre commission scolaire d'offrir davantage à ces milieux, voire d'accentuer notre action en milieu défavorisé. La première solution supposerait une modification aux règles budgétaires sur lesquels vous seul avez le contrôle, vous comprenez qu'il s'agit là d'une solution à très court terme. La seconde supposera une modification à la loi sur la fiscalité municipale adoptée par l'Assemblée Nationale.

## **1-L'utilisation du surplus budgétaire**

Comme par les années passées, les règles budgétaires prévoient que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) ne peut utiliser que 15 % de son surplus accumulé. Ce surplus est actuellement de 12 millions de dollars et comme le budget de fonctionnement du CGTSIM est à l'équilibre, une augmentation du taux maximal d'utilisation du surplus permettrait d'offrir davantage de ressources aux écoles défavorisées.

**L'avenir est au présent**

Nous vous demandons de permettre au CGTSIM de dépasser substantiellement le maximum de 15 % que cet organisme peut utiliser. Cette orientation supposerait une modification aux règles budgétaires. Cette décision ne relève que de vous.

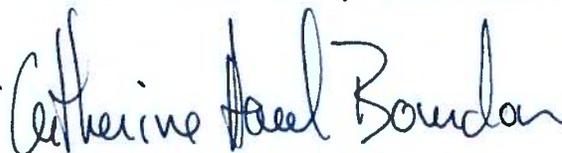
**2-La fiscalité municipale :**

La loi sur la fiscalité municipale fait en sorte que le CGTSIM ne peut pas imposer les nouveaux immeubles ou les augmentations de valeurs des immeubles existants qui seront inscrits au rôle d'évaluation de janvier à juin 2020 sur l'île de Montréal. Il en est ainsi à tous les trois ans, à l'année où la Ville de Montréal procède au dépôt du rôle d'évaluation foncière des immeubles de toute l'île. Sur la base de ce qu'ont rapporté ces factures supplémentaires au cours des dernières années, il est estimé que le CGTSIM ne percevra pas environ 2.5 millions de dollars en 2020.

Nous nous expliquons difficilement cette situation et nous vous demandons d'analyser avec les ministres responsables la possibilité d'offrir au CGTSIM de ne pas être privé d'une telle somme liée aux factures supplémentaires. Par ailleurs, nous vous demandons de compenser la somme que ne pourra pas percevoir le CGTSIM pour les factures supplémentaires entre janvier et juin 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Catherine Harel-Bourdon

**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Bureau de la présidence  
3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021  
bureau.president@csgdm.qc.ca

Montréal, le 28 juin 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue de La Chevrotière, 16e étage  
Québec, Québec G1R 5A5

Objet : Sommes supplémentaires dédiées aux mesures alimentaires dans les écoles de la CSDM



Monsieur le Ministre,

La fin de l'année scolaire est passée et certaines directions d'école quittent pour la période estivale avec l'inquiétude bien réelle que près du tiers des enfants de leur école n'auront pas accès à une mesure alimentaire à la rentrée. Je partage leur inquiétude et je souhaite trouver des solutions pour éviter cette situation.

Vous avez à maintes reprises annoncé dans les médias que des sommes supplémentaires seraient allouées afin qu'aucun enfant ait le ventre vide en classe. À ce jour, aucune mesure n'a été annoncée et nos services n'ont pas de surplus afin de pallier à la situation. Les milieux sont toutefois créatifs et ont multiplié les demandes auprès de fondations ainsi qu'auprès du Club des petits déjeuners sauf que vous le savez, des collations ne remplaceront jamais un repas chaud.

Le Conseil des commissaires a déposé plusieurs résolutions liées aux mesures alimentaires dans nos écoles. La mesure universelle est une fin à laquelle nous aspirons tous sauf que pour y arriver, je suis consciente que nous devons franchir certaines étapes. Je vous demande donc d'aider nos écoles, c'est près de 1000 élèves qui comptent sur vous!

Je souhaite vivement recevoir une réponse favorable à cette lettre. Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

La présidente,

Catherine Harel Bourdon

**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Bureau de la présidence  
3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021

bureau.president@csgm.qc.ca

Montréal, le 15 août 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec, Québec, G1R 5A5

Objet : Écart de financement – école Irénée-Lussier



Monsieur le Ministre,

Le chantier de l'école Irénée-Lussier a débuté cet été avec la décontamination des sols et à ce jour, tout va bon train. Quant à l'écart de financement du projet, la CSDM a rencontré la SQI le 10 juillet dernier afin de discuter de certains éléments liés à la conception du nouveau bâtiment.

Tel que mentionné dans votre lettre du 23 mai 2019, je partage votre vision quant à l'accélération de cette étape afin de réaliser cette école dans un avenir rapproché. Les discussions relatives aux infrastructures requises pour cette clientèle avec des besoins particuliers ont été fructueuses et je crois fermement que la SQI a tous les éléments en main pour approuver notre demande de financement complémentaire.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je demeure disponible afin de répondre à vos questions. Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,

Catherine Harel-Bourdon

**Commission  
scolaire  
de Montréal**

**Bureau de la présidence**

3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021  
Télécopieur : 514 596-7522

Montréal, le 22 août 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec, Québec, G1R 5A5



Objet : Clarification des modalités d'application de la loi 21

Monsieur le Ministre,

En premier lieu, je veux vous remercier de la rencontre tenue dans votre circonscription en présence également de la direction générale de la CSDM, le 28 juin dernier.

Je vous ai alors fait part de notre demande de clarification des modalités d'application de la loi 21 eu égard à la responsabilité qui nous est faite en tant qu'employeur.

Vous retrouverez, en pièce jointe, ces questions que nous vous avons remises lors de notre échange dont certaines ont été répondues depuis alors que d'autres sont toujours en suspens.

Nous vous avons mentionné notre intention de mettre en place rapidement les procédures nécessaires pour une gestion uniforme et équitable au sein de ce grand réseau montréalais si diversifié qui est le nôtre. Il va sans dire que nous souhaiterions dans les meilleurs délais des réponses à ces questions pour faciliter l'application de la loi.

Entre autres, la question de la responsabilité des frais juridiques liés à d'éventuelles contestations. Nous ne pouvons concevoir que la Commission scolaire puisse avoir à assumer des frais de procédures sans doute coûteuses alors que nous souhaitons investir toutes les sommes disponibles dans les services directs aux élèves.

Dans l'attente de réponses de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Catherine Harel-Bourdon

p.j. : Enjeux d'une application immédiate de la *Loi sur la laïcité de l'État*

## ENJEUX D'UNE APPLICATION IMMÉDIATE DE LA LOI SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

### 1. Le recensement des personnes visées par les droits acquis

Il ne nous est pas possible d'identifier dans l'immédiat toutes les personnes visées par les droits acquis, principalement au niveau des enseignants à statut précaire, soit les enseignants qui ne détiennent pas de postes réguliers ou d'affectations à long terme. Par exemple : le suppléant qui effectuait de la suppléance occasionnelle à tous les jours dans un établissement différent n'est certainement pas identifiable par les directions d'établissements. Or, ces dernières sont les personnes à qui nous avons fait appel afin de procéder à ce recensement.

### 2. Quelle est la procédure si une personne se présente sur les lieux du travail avec un signe religieux sans avoir de droit acquis?

Devons-nous lui demander de retirer immédiatement le signe religieux ou lui demander de retourner à la maison s'il refuse de s'exécuter? Dans le contexte de pénurie et compte tenu de la grande difficulté à trouver un autre suppléant afin que les élèves reçoivent les services auxquels ils sont en mesure de s'attendre, pouvons-nous faire travailler cette personne avant d'entreprendre le processus disciplinaire?

### 3. Quelle est la procédure applicable lorsqu'une personne se présente sur les lieux du travail avec la prétention d'avoir un droit acquis, mais que celui-ci n'aurait pas été recensé?

Doit-on la retourner à la maison, la faire travailler le temps d'enquêter sur l'existence ou non d'un droit acquis? Et si nous la retournons à la maison, la personne doit-elle être rémunérée ou non ?

### 4. Quelle est la procédure applicable lorsqu'une personne visée par l'interdiction d'un signe religieux ne se conforme pas? Quelles sont les orientations nationales à cet effet?

Bien que la loi fasse référence à la possibilité d'imposer des mesures disciplinaires, quelle est l'orientation concernant les étapes préalables (intervention verbale, clarification des attentes et combien de fois devons-nous le faire et dans quel délai avant de passer à la prochaine étape) à l'imposition des mesures disciplinaires? Mais surtout quelle sera la gradation des sanctions? Finalement, la loi n'est pas claire quant à savoir si la volonté est de procéder à des congédiements, surtout en période de grande pénurie.

### 5. Qui a la responsabilité de faire les enquêtes en lien avec la réclamation de droits acquis?

Dans un premier temps, jusqu'où les CS peuvent-elles ou doivent-elles aller afin de déterminer s'il y a réellement existence d'un droit acquis? Et dans un deuxième temps, à qui revient la responsabilité de faire l'enquête?

### 6. Gestion des plaintes engendrées par l'application de la loi

Quel est le processus prévu dans le cadre de la gestion des plaintes reliées à cette loi? Cette question est d'autant plus pertinente, car nous sommes bien conscients que, dans le cadre de la réalité montréalaise, nous allons devoir gérer des plaintes tant pour le fait d'interdire que de permettre le port des signes religieux. De

plus, comme nous avons beaucoup de personnel arborant des signes religieux dans nos établissements, notamment dans les services de garde, nous allons de surcroît devoir gérer les plaintes ou les questionnements relatifs à la présence de signes religieux pour certains et pas pour d'autres qui se retrouvent tous ensemble sur la même cour de récréation avec nos élèves.

Dans ces circonstances, vous comprendrez qu'il est nécessaire de pouvoir se préparer afin de s'assurer que la loi est bien comprise par tous les intervenants (parents, personnel, élèves jeunes et adultes, syndicats et gestionnaires) afin d'éviter une dégradation du climat de travail, la formation de clans et les campagnes de dénonciation avec l'intention de nuire.

Finalement, une question se pose relativement aux stagiaires à savoir s'ils sont soumis à la Loi alors qu'ils n'exercent pas encore la fonction enseignante?

7. Quel est le partage des rôles et des responsabilités dans l'application de cette loi ?

Encore une fois, une période de temps est nécessaire afin de pouvoir bien déterminer les rôles et les responsabilités des divers intervenants pour assurer une application uniforme de la loi dans l'ensemble de nos établissements. De plus, il est important de pouvoir informer nos syndicats et nos associations pour se réajuster le cas échéant, afin d'éviter la multiplication des recours administratifs et judiciaires.

Notre commission scolaire souhaite éviter d'avoir à assumer des frais judiciaires supplémentaires au détriment des services aux élèves.

8. Les recours judiciaires

Qui devra assumer les coûts engendrés par les divers recours judiciaires? C'est également l'une des raisons pour lesquelles l'ensemble des commissions scolaires doivent appliquer la loi de façon uniforme et éviter que certaines interprétations isolées ne viennent avoir des impacts sur l'ensemble du réseau (une décision arbitrale démontrant une utilisation abusive de la Loi, par exemple).

9. La clarification des zones grises dans la définition d'un signe religieux

La principale interrogation est en lien avec les tatouages. Ceux-ci sont-ils considérés comme étant un objet ou non au sens de la loi? Doivent-ils être recouverts s'ils représentent un signe religieux?

De plus, le signe religieux doit-il avoir été porté de façon continue ou non ? Ainsi, peut-il y avoir droit acquis pour le port sporadique d'un signe religieux?

Finalement, le signe doit-il être visible ou est-il quand même interdit s'il est sous les vêtements? Exemples : le kirpan ou la croix dans le cou dont uniquement la chaîne est visible.

Montréal, le 26 septembre 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec, Québec, G1R 5A5

Objet : Comportement inadéquat lié à la fonction de commissaire représentant les parents du primaire



Monsieur le Ministre,

Je vous écris aujourd'hui afin de vous partager une situation qui monopolise des ressources en temps et en argent, provenant des comportements inadéquats de la commissaire madame Imane Allam représentante du Comité de parents, élue le 30 octobre 2018.

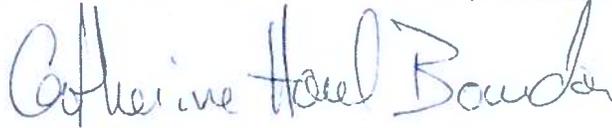
Par ses comportements et ses actions, cette dernière provoque un climat malsain au sein de notre institution publique. Ses relations tendues avec les élus et les administrateurs ont un impact négatif sur la mobilisation des parents bénévoles qui s'impliquent au Comité de parents de la CSDM. Plusieurs actions ont été entreprises afin de limiter les impacts de cette situation :

- Lors de la rencontre du Comité de parents du 27 novembre 2018, un membre a déposé une motion de blâme au sujet de la commissaire-parent Imane Allam. Il a été proposé qu'un processus de médiation soit mis en place afin d'améliorer le climat au sein du Comité de parents;
- Le 24 avril 2019, le Conseil des commissaires a pris acte de deux blâmes de la part de la responsable du code d'éthique et de déontologie, liés à trois plaintes différentes concernant madame Allam;
- Le 28 mai 2019, le Comité de parents a reçu le rapport final du médiateur et plusieurs recommandations ont été émises. À ce jour, la commissaire-parent ne respecte pas ces recommandations issues d'un processus qui a été coûteux pour notre institution;
- Le 11 juillet 2019, Mme Allam a commenté dans un média un dossier en litige à la cour du Québec sur des travaux d'agrandissement avec un entrepreneur.

Je ne vous énumère pas ici la liste des innombrables publications de madame Allam sur les réseaux sociaux. Celles-ci vont à l'encontre du statut professionnel qui incombe au rôle de commissaire-parent. Malgré plusieurs rencontres sur les rôles et responsabilités des membres du Conseil des commissaires avec la direction générale, le secrétariat général ou moi-même, cette dernière poursuit une croisade contre notre institution publique.

J'ai eu la chance de collaborer avec des commissaires-parents extraordinaires et l'expérience vécue avec madame Allam nous expose à une réalité pour laquelle la loi actuelle offre peu ou aucun encadrement. Je souhaite toutefois réfléchir avec vous à la possibilité de recadrer la participation des parents aux décisions importantes prises par nos instances décisionnelles.

Je vous prie d'accepter, monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Catherine Harel Boudon". The signature is fluid and cursive, with the first name "Catherine" being the most prominent.

Catherine Harel Boudon

Présidente

Cc : Sylvain Caron, président du comité de parents de la CSDM  
Robert Gendron, directeur général de la CSDM

Montréal, le 8 novembre 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage  
Québec, Québec G1R 5A5

Objet : Défis à l'embauche d'enseignants européens



Monsieur le Ministre,

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) vit actuellement une grave pénurie d'enseignants. Dans les solutions explorées par les gestionnaires des ressources humaines, le recrutement d'enseignants européens fait l'objet de démarches actuellement en cours.

Les candidats qui ont entamé les démarches afin d'immigrer au Québec et d'enseigner à la CSDM sont parfois bloqués puisque la profession enseignante préscolaire-primaire-secondaire n'est pas considérée en pénurie dans la région de Montréal par le Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'Intégration (MIFI). Emploi-Québec propose une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) sans processus simplifié, ce qui retarde encore plus l'arrivée de ces enseignants attendus dans nos milieux.

Les modifications apportées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 au Programme de l'expérience québécoise risquent également de causer une baisse des candidatures à des postes d'enseignants à la CSDM pour cette même raison de pénurie non-déclarée. La mise à jour de la liste des professions en pénurie est prévue pour février 2020. Par la présente, je souhaite une intervention de votre part afin de déclarer cette pénurie dès maintenant et permettre aux candidats européens ainsi qu'aux étudiants de poursuivre leurs démarches d'immigration et d'embauche.

Une autre piste de solution à explorer se trouve du côté du programme Jeunes professionnels puisqu'il ne tient pas compte des corps d'emploi en pénurie. Hors, il y a un quota et il devrait être envisagé d'augmenter ledit quota.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et le MIFI travaillent en excellente collaboration avec les commissions scolaires qui souhaitent recruter des enseignants européens. Une confirmation verbale a été fournie aux administrateurs à la fin octobre à l'effet que l'EIMT ne sera plus nécessaire pour l'octroi d'un permis d'enseigner. Je me permets de vous demander une directive écrite afin d'en informer nos candidats ainsi qu'une modification du formulaire qui demande toujours, à ce jour, l'évaluation comparative. Enfin, je souhaite également que les démarches du MÉES (permis d'enseigner) et le MIFI (permis de travail) puissent

s'arrimer plus aisément et ainsi permettre aux candidats de vivre un processus convivial facilitant leur arrivée dans les écoles québécoises.

Je suis persuadée que votre collaboration est essentielle afin de mettre en œuvre cette solution novatrice et prometteuse. Dans l'attente d'une réponse de votre part je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.

LA PRÉSIDENTE

A handwritten signature in black ink, reading "Catherine Harel Bourdon". The signature is written in a cursive style with a large initial 'C'.

Catherine Harel Bourdon

C.C. Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration

Montréal, le 11 février 2019

Monsieur François Legault  
Premier ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier, 3e étage  
835, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4



**Objet : Appui de la Commission scolaire de Montréal à la « Campagne 5-10-15 »**

Monsieur le Premier Ministre,

Lors de sa séance du 29 août dernier, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), a adopté la résolution ci-jointe concernant son appui à la « Campagne 5-10-15 » initiée par plusieurs organisations, visant à améliorer les conditions de travail des Québécoises et des Québécois.

Cette campagne milite en faveur des travailleuses et travailleurs du Québec afin que tous puissent obtenir des conditions de travail que nous considérons comme minimales en 2018. Rappelons que cette campagne vise à ce que les employés puissent connaître leur horaire 5 jours à l'avance, disposer de 10 jours de congé payé en cas de maladie ou de responsabilité familiale et toucher une rémunération minimale de 15 \$ de l'heure.

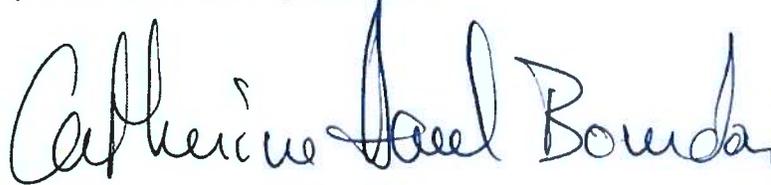
Comme vous le savez, un des trois grands déterminants du décrochage scolaire est le niveau de revenu familial. Une augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure entraînerait une augmentation sensible du revenu de plusieurs familles dont les enfants fréquentent nos écoles et pourrait aider à diminuer le décrochage scolaire. De plus, connaître son horaire de travail 5 jours à l'avance apporterait plus de stabilité familiale et 10 jours de congé payé permettraient aux élèves fréquentant nos établissements de profiter de plus de temps en famille, ce qui laisserait une meilleure disponibilité pour les apprentissages.

Les bénéficiaires de cette campagne pourraient également toucher nos étudiants scolarisés en formation professionnelle ou en formation aux adultes, ceux-ci combinant souvent la poursuite de leur formation ou de leur éducation avec un emploi. Les mesures proposées par la « Campagne 5-10-15 » contribueraient grandement à créer des conditions propices à leur persévérance, à leur réussite et à l'obtention de leur diplôme.

Monsieur le Premier Ministre, nous considérons que la CSDM, dont la majorité des écoles a un indice de défavorisation élevée, doit se préoccuper et œuvrer à l'amélioration des conditions de réussite des élèves, des étudiants et de leurs familles, et y travailler.

Nous croyons qu'appuyer cette campagne pourrait constituer un premier pas de votre part. C'est pourquoi nous vous enjoignons à créer le comité de travail proposé par le mouvement syndical pour assurer la mise en œuvre du programme 5-10-15 visant à améliorer les conditions de travail de beaucoup de Québécoises et de Québécois.

En espérant recevoir votre appui, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in blue ink, reading "Catherine Harel Bourdon". The signature is fluid and cursive, with the first name "Catherine" being the most prominent.

La présidente,

Catherine Harel Bourdon

c. c. Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation  
Monsieur Jacques Létourneau, président de la CSN



**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du 29 août 2018

21 c)

Proposition du commissaire Jean-François Gosselin d'appui de la Commission scolaire de Montréal à la « Campagne 5-10-15 » et de sensibilisation des partenaires et fournisseurs de services

Document déposé : CC-I-83-A

CONSIDÉRANT que la « Campagne 5-10-15 », initié par plusieurs organisations (la CSN, la CSQ, la CSD, le Front de défense des non syndiqué-es, le SFPQ et le SPGQ et le Collectif pour un Québec sans pauvreté), vise à améliorer les conditions de travail des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT que plus spécifiquement cette campagne demande que les travailleuses et les travailleurs du Québec connaissent leur horaire 5 jours à l'avance, puissent disposer de 10 jours de congé payé en cas de maladie ou de responsabilités familiales et puissent toucher une rémunération minimale de 15 \$ par heure de travail;

CONSIDÉRANT qu'un salaire horaire de 15 \$ de l'heure permettrait davantage aux Québécoises et aux Québécois de faire face à leurs besoins de base, de contribuer socialement au développement du Québec et d'avoir une marge de manœuvre pour se sortir de la pauvreté selon l'institut de recherche et d'informations socio-économique;

CONSIDÉRANT que l'un des trois grands déterminants du décrochage scolaire est spécifiquement le niveau de revenu familial. Un revenu minimum à 15 \$ de l'heure ferait donc augmenter directement le revenu de plusieurs familles qui résident sur le territoire de la CSDM et permettraient une diminution du décrochage scolaire. Aussi, la connaissance de l'horaire de travail 5 jours à l'avance permettrait plus de stabilité familiale et les 10 jours de congé payé permettront aux élèves fréquentant nos établissements d'être en santé et disponibles pour les apprentissages;

CONSIDÉRANT que pour les populations scolarisées en formation professionnelle ou en formation aux adultes qui concilient souvent la poursuite de leur formation ou de leur éducation avec un emploi, les mesures proposées par la « Campagne 5-10-15 » contribueront grandement à créer des conditions propices favorisant leur persévérance, leur réussite et l'obtention de leur diplôme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPUYER la « campagne 5-10-15 » et de contribuer activement à la promotion de celle-ci;
- 2<sup>o</sup> d'INFORMER les fournisseurs de service et les réseaux de partenaires liés à la formation professionnelle de la CSDM de cet appui et des bienfaits de ces trois revendications sur la mission éducative de la CSDM et plus largement sur l'ensemble de notre société;

3° d'INVITER le gouvernement à créer le comité de travail proposé par le mouvement syndical pour assurer la mise en œuvre du programme menant au 5-10-15 et la gestion de ses conséquences.

J'atteste que la présente résolution,  
adoptée à la séance ordinaire du 29 août 2018  
fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis aux membres  
du Conseil des commissaires à la prochaine séance ordinaire.



M<sup>e</sup> Geneviève Laurin  
Secrétaire générale

GL/sb

**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Bureau de la présidence  
3737, rue Sherbrooke Est, pièce 534  
Montréal (Québec) H1X 3B3  
Téléphone : 514 596-6021

bureau.president@csgm.qc.ca

Montréal, le 15 août 2019

Monsieur Christian Dubé  
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
Président du Conseil du trésor  
Secrétariat du Conseil du trésor  
875, Grande-Allée Est, 4e étage, secteur 100  
Québec, Québec G1R 5R8

Objet : Concours d'architecture – écoles montréalaises



Monsieur le Ministre,

Je suis très enthousiaste, suite au financement reçu pour construire ou agrandir des écoles de la CSDM, de voir émerger des milieux de vie adaptés aux besoins de nos élèves et surtout, modernes et innovants. Dans cette perspective, il est souhaité par les conseils d'établissement et par la communauté que les nouvelles constructions fassent l'objet de concours d'architecture.

L'importance de construire des établissements scolaires d'une grande qualité architecturale qui puissent répondre aux besoins des élèves et permettre l'innovation tout en s'inscrivant dans un processus qui prend en compte les dimensions culturelle, sociale et environnementale a fait l'objet d'une résolution du Conseil des commissaires. L'acceptabilité sociale et le respect du patrimoine sont également des facteurs à considérer et les concours assureront une qualité architecturale et une intégration adaptée de l'infrastructure au cadre bâti environnant.

L'approbation des concours d'architecture doit faire l'objet d'une dérogation au Conseil du Trésor puisque cela amène des changements à la réglementation en vigueur. Plus précisément, ce sont les projets de l'école Sophie-Barat et de l'école au centre-ville sur la rue de la Montagne qui me pressent à vous déposer cette demande officielle. Puisque les projets du LAB-École ont reçu les dérogations nécessaires pour un concours d'architecture, nous espérons que nos deux écoles montréalaises pourront également obtenir des dérogations.

Je demeure disponible afin de répondre à vos questions et de vous fournir des documents justificatifs si vous en avez besoin. Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,

Catherine Harel-Bourdon

cc : M. Jean-François Roberge, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur